

Compte rendu de réunion

Date (Année-Mois-Jour) et heure (HH :MM) de la réunion		NOTE : Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser la personne qui l'a rédigé afin qu'elle apporte les corrections qui s'imposent.
Date : 2020-01-31	Heure : 10 :00	
Endroit		
Direction générale de la Montérégie (180, boulevard d'Anjou (bureau 200), Châteauguay (Québec) J6K 1C4)		
Rédigé par		Date (Année-Mois-Jour)
Judith Boyer		2020-01-31

Objet			
Réfection du pont Paré (10 ^e rang)			
But			
Discuter de la possibilité de reconstruire le pont du 10 ^e rang au lieu de le réparer.			
Présents			
Daniel Paquette, maire, municipalité de Saint-Valérien-de-Milton Caroline Lamothe, directrice générale adjointe, municipalité de Saint-Valérien-de-Milton Sophie Côté, conseillère municipale, municipalité de Saint-Valérien-de-Milton Richard Godère, administrateur du syndicat de l'UPA Maskoutains Nord-Est Cindy Beaudry, administratrice du syndicat de l'UPA Maskoutains Nord-Est Caroline Charron, conseillère en aménagement, Direction aménagement du territoire et développement régional (UPA) Jérémie Comtois, attaché politique, bureau de M. André Lamontagne (CEP de Johnson) André Charron, Directeur général, MRC des Maskoutains Alain-Marc Dubé, Directeur général (MTQ) Martine Diotte, Directrice de la coordination et des relations avec le milieu (MTQ) Judith Boyer, Coordonnatrice des relations avec le milieu (MTQ) André Blouin, directeur de la direction de la gestion des structures (MTQ) (visioconférence) Marie-Christine Dandois, ingénieure, Direction générale des structures (MTQ) (visioconférence)			
Absents			
<table border="1" style="width: 100%; height: 50px;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> </table>			
Copie à			
<table border="1" style="width: 100%; height: 50px;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> </table>			

Compte rendu de réunion

Objet	Date (Année-Mois-Jour)
Réfection du pont Paré (10 ^e rang)	2020-01-31

Sujets	Action à prendre / délai
<p>Cette rencontre a été organisée à la demande de l'UPA.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pont Paré (P-07061) fait présentement l'objet d'un projet de réparation de la part du ministère des Transports. Son indice patrimonial étant élevé, le Ministère doit conserver et réparer la structure actuelle telle qu'à l'origine. Il y a quelques années, il y eu une entente entre le Ministère et la Municipalité à l'effet que le pont du rang de l'Égypte, un pont similaire au pont Paré, soit reconstruit dans les normes. En contrepartie, le pont Paré allait être réparé en conservant son statut patrimonial. L'évaluation patrimoniale du pont Paré date de 2010. Le pont du rang de l'Égypte ayant été démoli en 2014, l'indice patrimonial du pont Paré s'en retrouve probablement accru. Le Ministère vient tout juste de recevoir les résultats de l'étude géotechnique et la reconstruction des culées est nécessaire. L'évaluation du projet est maintenant chiffrée à plus de [REDACTED]. Le coût nécessite donc une présentation au comité de décision du Ministère. La Direction générale de la Montérégie présentera les deux scénarios possibles, soit la reconstruction selon les normes ou la réparation en conservant le statut patrimonial. Le Ministère inclura à sa présentation tous les arguments de l'UPA ainsi que la position de la Municipalité et de la MRC. À cet effet, l'UPA s'engage à fournir au Ministère une argumentation sur les impacts du projet (impacts économiques, sécurité, détour, etc.) et à envoyer cette information au Ministère dans un délai d'un mois. Quant à la MRC et à la Municipalité, elles indiqueront leur position par voie de résolution. Le Ministère indique que la reconstruction du pont engendrera des délais de 5 à 7 ans pour le début des travaux. Quant à la réparation, elle pourrait possiblement avoir lieu dans un horizon de 3 à 4 ans. L'UPA indique que la restriction de tonnage sur le pont Paré amène les agriculteurs à emprunter le chemin Saint-Dominique. Cette route est très étroite et passe par le noyau villageois. Cette situation entraîne des enjeux de sécurité. L'UPA questionne le Ministère sur la possibilité que le 10^e rang devienne la route de transit sous gestion du Ministère en échange du chemin Saint-Dominique dont la gestion reviendrait à la Municipalité. Le Ministère indique que si telle est la volonté de la Municipalité, elle peut en faire la demande au Ministère via une résolution municipale et que la demande sera analysée. 	<p>L'UPA fournira au ministère une argumentation avant le 1^{er} mars.</p> <p>La MRC et la Municipalité feront parvenir une résolution au Ministère indiquant leur position relativement au projet.</p>

Compte rendu de réunion

Objet	Date (Année-Mois-Jour)
Réfection du pont Paré (10 ^e rang)	2020-01-31

Sujets	Action à prendre / délai
<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère est questionné sur la valeur de la restriction de charge après la réparation du pont. La Direction générale des structures indique qu'elle sera augmentée, mais ne peut spécifier à combien tant qu'une évaluation n'aura pas été réalisée. Une valeur de 22 tonnes est envisageable. De plus, la Municipalité demande au Ministère s'il serait possible d'élargir le pont. La Direction générale des structures indique que nous sommes restreints par la largeur des membrures et qu'un élargissement réduirait la capacité du pont. La Municipalité indique que les véhicules d'urgence ne passent pas sur le pont. Pour le schéma de couverture de risque, il s'agit d'un enjeu. La Municipalité est prise entre les citoyens qui désirent conserver le statut patrimonial du pont et les agriculteurs qui désirent que le pont soit reconstruit selon les normes. Pour eux, c'est l'échéancier qui est la priorité. Il désire que le pont soit ouvert le plus rapidement possible. 	